

Protocole sanitaire enfance été 2020

Mis à jour le 21/07/2020, selon les nouvelles directives sanitaires.
Changements notables surlignés en jaune.

L'épidémie due au Covid 19 nécessite d'adapter les conditions d'accueil des enfants et les conditions de travail des personnels aux consignes édictées par les autorités.

La réussite de cette reprise repose sur chacun d'entre nous et notre capacité à respecter les règles. Nous vous demandons donc de lire attentivement le protocole et d'en respecter scrupuleusement les consignes. Une personne de l'équipe sera « référent COVID » et aura la charge de vérifier si les activités et le fonctionnement de l'accueil de loisirs respectent les restrictions sanitaires en place.

Inscriptions/Annulations :

- Les inscriptions se font par mail ou courrier avant la date limite (26 juin pour les inscriptions de juillet et 27 juillet pour les inscriptions d'août). Les familles, lors de l'inscription, doivent signaler les heures exactes d'arrivée et de départ de l'enfant.
- L'annulation devra se faire maximum 48 heures avant (jours ouvrables). Au-delà la journée et le repas seront facturés (sauf présentation d'un certificat médical). Aucune annulation ou inscription ne seront prises en compte pendant la fermeture de l'association du 1^{er} au 15 août.
- Merci d'informer l'équipe de toute absence ou retard, soit par mail (afr.animationenfance@gmail.com), soit par téléphone au : 06.07.71.61.87.
- Aucun enfant non inscrit préalablement ne sera accepté.

Généralités :

- L'accueil de loisirs ouvrira tous les jours, aux enfants de 3 à 10 ans, de 7h30 à 18h30.

Horaires :

Accueil du matin : 7h30 / 9h

Activités : 9h / 11h30

Repas : 12h15 / 13h30

Activités : 14h15 / 16h30

Accueil du soir : 16h30/18h30

- Une prise de température systématique de l'enfant devra être effectuée par la famille avant de venir à l'accueil de loisirs. Si l'enfant est malade (toux ...) ou qu'il a une température supérieure à 38°C, il ne

sera pas accepté.

- Les objets personnels des enfants sont interdits (sauf nécessaire de change, doudou et tétine pour les plus jeunes).

Distanciation sociale et port du masque :

- 2 groupes d'âge sont constitués : 1 groupe de plus de 6 ans et 1 groupe de moins de 6 ans. La règle de distanciation ne s'applique pas pour les enfants au sein d'un même groupe.
- Les locaux et le matériel sont aménagés afin de respecter le protocole sanitaire.
- Le port du masque est interdit pour les maternelles (3/5ans) et est déconseillé aux enfants de moins de 11 ans.
- La distanciation physique d'au moins un mètre s'applique dans les espaces clos, entre les encadrants et les enfants et lorsqu'ils sont côte à côte et face à face. Nous vous demanderons donc d'habiller votre enfant avec une tenue et des chaussures adaptées à la météo, à la pratique sportive et évitant tout intervention de l'adulte. Attention aux chaussures à lacets.
- Les encadrants porteront un masque lorsque la distanciation de **1 mètre ne pourra pas être garantie.**
- Pour les enfants qui arrivent ou partent sur le temps du midi : un animateur attendra les parents à la porte de l'accueil avec l'enfant. Nous demandons aux familles de respecter les horaires indiqués préalablement, afin de ne pas monopoliser un encadrant trop longtemps pour les arrivées ou départs du midi.
- Les accompagnateurs ne sont pas autorisés à entrer dans les locaux. **Tous les accompagnateurs de plus de 11 ans doivent porter un masque** et se munir de leur propre stylo pour signer la feuille d'émargement.
- Un animateur accueillera les enfants et leurs accompagnateurs à l'entrée de l'accueil, le matin et le soir.
- Si une file d'attente se constitue à l'accueil, il vous sera demandé de respecter une distanciation d'au moins 1 mètre avec les personnes devant ou d'attendre dans votre voiture.

Les activités et le repas :

- Les repas et les goûters sont fournis par l'accueil de loisirs sauf le mercredi. Tous les mercredis, les enfants partiront en sortie, il est donc demandé aux familles de fournir un pique-nique dans un sac isotherme au nom de l'enfant avec :
 - Un pique-nique froid (ne demandant pas l'intervention ou l'aide de l'adulte).
 - Des serviettes ou mouchoirs en papier.
 - Si besoin : des couverts.
 - 1 gourde ou petite bouteille d'eau.
- Les repas sont pris de préférence en extérieur, suivant la météo.

- Les deux groupes d'enfants mangent séparément.
- Les tables et les chaises sont désinfectées après chaque repas.
- Les activités, les repas et la sieste sont organisés en tenant compte des gestes barrières et de la distanciation sociale.
- Lors de la pratique d'activités physiques, la distance physique doit être au minimum de 2 mètres, sauf lorsque, par sa nature même, l'activité sportive ne le permet pas.
- Les enfants se lavent les mains :
 - à leur arrivée
 - avant et après chaque activité
 - avant et après le repas
 - avant et après être allés aux toilettes
 - avant leur départ

Pour l'équipe :

- Un nettoyage d'objets partagés (livres, jouets, ballons ...) est assuré quotidiennement, sauf quand les objets sont isolés plus de 24 heures.
- Le matin, avant le début de l'activité, les animateurs rappellent les règles sanitaires aux enfants et déroulent le programme de la journée.
- Les gestes barrières et les règles de l'accueil de loisirs sont expliqués de façon ludique aux enfants afin d'éviter un climat anxieux.
- Avant et après le repas, un animateur prépare les enfants qui partent, les emmène à la porte avec la feuille d'émargement pour que leurs parents les récupèrent. Ce même animateur accueillera les enfants qui arrivent sur le temps du midi.
- Les enfants n'iront pas à plus de 5 aux toilettes ou/et se laver les mains afin d'éviter les attroupements. Le lavage des mains devra durer au moins 20 secondes, en suivant la comptine, sous la surveillance d'un adulte.
- Les salles sont aérées le plus souvent possible.
- Les portes des salles doivent rester ouvertes afin d'éviter de toucher les poignées.
- Les ventilateurs ou la climatisation ne doivent pas être orientés vers les personnes.
- Les locaux et le mobilier sont aménagés de façon à :
 - Permettre une circulation fluide.
 - Appliquer la distanciation sociale entre les adultes et les enfants.

- Les animateurs préparent le matériel de la journée en amont. Les allers retours dans les stocks sont à éviter au maximum dans la journée.
- Les groupes ne doivent pas se mélanger, ni à l'intérieur des locaux, ni à l'extérieur. La distanciation sociale est appliquée lorsque des enfants de groupes différents se rencontrent.
- Chaque groupe a son propre matériel et doit le désinfecter après chaque utilisation collective (ex : ballon).
- L'entretien des locaux et du matériel se fait de façon normale, au moins une fois par jour. Une attention particulière est portée au nettoyage et à la désinfection des sanitaires et des points de contact (poignées de portes, interrupteurs, etc...). Un planning de nettoyage est mis en place par l'équipe de direction.
- **Un agent d'entretien assure le nettoyage quotidien des locaux.**

Sorties avec les enfants :

- Les sorties se font uniquement à pied, aux alentours de l'accueil de loisirs et de préférence à proximité d'un sanitaire (WC + point d'eau). Les animateurs doivent s'assurer de la propreté des sanitaires publics avant et après y être passés avec les enfants.
- Lors des sorties, les enfants et encadrants seront équipés de gilets jaunes qui seront lavés après utilisation (à 60°C).

Conduite à tenir si un enfant ou un animateur est malade sur le temps de l'accueil de loisirs :

- Isolement de l'enfant dans une salle prévue à cet effet.
- L'enfant sera équipé d'un masque pédiatrique (masque adapté aux enfants).
- Un animateur s'équiperait d'un masque FFP2, restera avec l'enfant et prendra sa température.
- Appel des parents afin qu'ils viennent immédiatement chercher l'enfant.

Conduite à tenir lors d'une suspicion ou d'un cas avéré de covid-19 dans l'ACM :

- L'enfant ne pourra pas être accepté de nouveau dans l'accueil sans certificat médical assurant qu'il est en mesure d'être reçu en ACM.
- L'encadrant ne pourra pas occuper ses fonctions auprès des mineurs au sein de l'accueil sans certificat médical assurant qu'il est en mesure de le faire.
- Le processus opérationnel de suivi et d'isolement des cas contacts sera mis en œuvre selon les prescriptions définies par les autorités sanitaires.
- La désinfection des salles et des matériels utilisés par le mineur ou l'encadrant devront être effectués selon les prescriptions qui seront définies par les autorités sanitaires.
- La suspicion et/ou le cas avéré de covid-19 au sein de l'accueil font partie des événements devant être, sans délais, portés à la connaissance des services compétents des DDCS-PP